

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Monsieur/Madame

Nom

Prénom

né(e) le / / **à**

demeurant à

.....

.....

Ci-après dénommé « Le Cédant »

Dans le cadre du projet Concours Photos Fransylva dénommé « Des hommes et des femmes au cœur des forêts » (ci-après dénommé « le Concours photos »), Fransylva, la Fédération des forestiers privés de France souhaite promouvoir et valoriser, à travers la diffusion de photographies l'investissement des hommes et des femmes en forêt.

Le Cédant, déclare à ce titre avoir participé, à la prise de vues photographiques réalisée le (date)

_____/_____/_____ à (lieu+ Code postal)

Le Cédant déclare autoriser l'utilisation de son droit à l'image, lequel sera exploité dans le cadre du concours photo ou à des fins institutionnelles, promotionnelles et publicitaires par Fransylva exclusivement et déclare avoir accepté d'être photographié que ce soit individuellement et/ou en compagnie d'autres personnes.

1 – ETENDUE DE L'AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Le Cédant autorise à titre exclusif Fransylva à fixer, reproduire, représenter, adapter, par extraits ou en totalité, l'image apparaissant dans les photographies réalisées dans le cadre du Concours photos pour une exploitation limitée aux conditions suivantes :

- sur le territoire européen,
- à titre gracieux,
- pour une durée de 10 ans à compter de la première diffusion,
- sur support papier ou tout autre support, numérique, électronique, optique, magnétique informatique (tels que notamment mémoire d'ordinateur(s), etc.) ou analogique,
- en tous formats,
- par tout procédé, quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, actuel ou futur, et notamment par voie de presse, affichage, par tous les réseaux de télécommunications fermés ou ouverts tels que l'Internet, intranet, applications mobiles, par tout moyen de télédiffusion,
- pour les utilisations suivantes : édition telles que livres, documents, mailings, brochures, site web et/ou réseaux sociaux, pour la presse, pour l'affichage, pour des objets divers et autres produits de merchandising

2 – GARANTIES

Le Cédant reconnaît ne disposer d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les photos réalisées dans le cadre du concours photo. A ce titre, le Cédant s'engage à ne pas les exploiter directement ou indirectement notamment à des fins similaires à celles prévues aux présentes.

3 – MENTION D'INFORMATION - DONNÉES PERSONNELLES

Le Cédant reconnaît que son image et son prénom sont des données à caractère personnel faisant l'objet de traitements. Le responsable de traitement est Fransylva. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre sont juridiquement fondés sur l'exécution de la présente autorisation. Les données à caractère personnel sont traitées à des fins de communication institutionnelle et publicitaire de Fransylva exclusivement. Les données sont conservées par Fransylva pendant une durée maximale de 10 ans à compter de la première communication des Photographies.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Cédant dispose, sous certaines conditions, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel et d'un droit d'opposition. Le cas échéant, les droits peuvent être exercés en contactant Fransylva par courrier à l'adresse suivante : FRANSYLVA, Forestiers privés de France – 6, rue de la Trémoille – 75008 PARIS

En cas de réclamation, vous disposez du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) par courrier postal à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Le droit applicable est le droit français. A défaut de solution amiable au différend, tous les litiges auxquels la présente convention pourra donner lieu seront de la compétence des Tribunaux de Paris.

Fait à,
le
En deux (2) exemplaires originaux
Signature

Joindre une copie de votre pièce d'identité